



## CAPC IP/DSD du Jeudi 28 septembre 2017

### Haut débit pour une CAPC fleuve

*CGC-Douanes était représentée par S. Denis (AD), M. Ricard (expert DSD1), O. Gourdon (DSD2)  
et L. Gourdon (IP2)*

Cette CAPC était présidée par la Sous-directrice A. Particulièrement longue et complexe, elle comprenait des promotions/mutations depuis le grade d'IP1 jusqu'à celui de DPSD en passant par le statut d'emploi de CSC2 et les CAP à tiroirs en IP et DSD... De quoi justifier une tentative de décryptage !

### 4 promotions au grade de DPSD

6 collègues DSD1 avaient candidaté pour ce grade de fin de carrière sans mobilité avec engagement de partir à la retraite dans les deux ans (1er octobre 2019 au plus tard), sans possibilité de prolongation. 4 collègues ont obtenu satisfaction, les deux autres, plus jeunes (moins de 60 ans) n'ayant pas été retenus du fait d'une incertitude sur leur date de départ à la retraite.

A noter que **2 collègues** ayant été promus étaient jusque là CSC1 et **avaient bénéficié d'un contrat comptable**. La note du 19 juillet 2017 relative au tableau d'avancement à ce grade spécifiait pourtant que « les DSD1 détachés dans le statut d'emploi de CSC1 n'avaient pas vocation à obtenir une telle promotion dans la mesure où ils avaient déjà obtenu un poste de débouché de carrière ». Cette même note précisait cependant que cette règle de gestion pourrait être réexaminée en fonction de l'évolution des possibilités de promotion. La direction générale estime que les candidats ayant bénéficié de contrats comptables sont en voie de raréfaction. **Elle a donc validé ces promotions au regard du faible nombre de candidats pour un grade qui, selon la CGC, reste sous-utilisé au regard des taux pro-pro.**

La moyenne d'âge pour l'accès au grade de DPSD reste élevée puisque se situant à un peu moins de 64 ans. Il paraît dès lors urgent d'élargir les possibilités de promotion à ce grade, certains collègues ayant atteint le plafond du dernier échelon de DSD1 depuis trop longtemps.

### Promotions au grade de DSD1 : une vision nationale plus équilibrée qui s'affranchit parfois des propositions locales...

Seulement **12 promotions ont été actées au cours de cette CAPC** contre 15 en 2016. La liste de collègues répondant aux critères d'éligibilité (2 ans dans le 4ème échelon de DSD2) comportait cette année 37 noms contre 42 en 2016. Les promus ont entre 44 et 57 ans. Au terme de la liste des vocations établie à l'ancienneté dans le grade de DSD2, les collègues promus étaient positionnés entre la 8ème et la 26ème place.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)

*Le syndicat qui décrypte les CAPC !*

La sélection 2017 a privilégié **le mérite au sein de l'ancienneté**, ces deux notions restant intimement liées puisque des collègues méritants - mais trop jeunes en ancienneté - n'ont pas été retenus et que 7 collègues ayant le plus d'ancienneté n'ont pas été choisis faute d'un dossier jugé suffisamment bon.

Surtout, **la direction générale s'est parfois affranchie des propositions locales** en se réservant la possibilité de ne pas suivre l'avis de certains DI. A notre sens, il en résulte une **vision nationale davantage équilibrée car portant sur l'intégralité des dossiers**. Certaines DI – et non des moindres - n'ont cependant été concernées par aucune promotion.

Même si le choix des promus DSD1 restera toujours un exercice hautement subjectif, ce cru 2017 - qui s'est effectué dans une fourchette de vocations plus « groupée » qu'à l'accoutumée - respecte davantage l'ordre des sessions de DSD2, ce qui garantit selon nous, davantage d'équité dans les déroulements de carrière.

## Promotions au grade de DSD2 : peu de promotions en mobilité, une règle de promotion sur place qui est désormais partagée.

Seule une collègue IP2 a été promue en mobilité au cours de cette CAP, au bout de seulement 4 ans d'exercice dans le grade. Au cours du 1er semestre 2017, 7 IP2 avaient été promus DSD2 dans le cadre d'une mobilité.

**Il restait donc la possibilité de nommer sur place 6 collègues :**

- 4 promotions ont concerné des collègues ayant 7 ans d'ancienneté dans le grade d'IP2 sur des postes à la DG, DNRED, SARC et comme attaché douanier, ce qui répond à **la doctrine communément admise en terme de poste et de durée dans le grade ;**

- un collègue de l'INSEE détaché et intégré comme IP à la DG en 2016 a aussi été promu suscitant quelques interrogations sur la rapidité de sa promotion, ce à quoi la direction générale a rappelé qu'il bénéficiait déjà d'une ancienneté en qualité de cadre supérieur au moment de son intégration en qualité d'IP2.

- une collègue chef divisionnaire de la sélection IP 2008 a également fait l'objet d'une promotion sur place. Il était en effet tout à fait légitime qu'elle obtienne cette promotion au bout de 9 ans, **du fait d'un très bon dossier et de nombreuses mobilités antérieures.**

Rappelons que la CGC a été la première à réclamer la possibilité d'être promu sur place quel que soit le poste occupé dès lors que plusieurs mobilités ont été effectuées. Cette règle réclamée par nos élus est désormais entrée dans les mœurs et nous nous en félicitons.

## Mobilité des DSD et des IP : les grandes tendances

On peut relever quelques grandes tendances :

- Beaucoup de postes à la direction générale étaient proposés mais seuls 2 collègues DSD ont obtenu satisfaction contre 4 IP2. A noter que le poste d'adjoint à F/2 sera finalement occupé par un candidat issu de l'ENA. Certains postes aux bureaux C/3 et B/4 sont restés vacants. **La CGC ne peut que souligner à nouveau le bien-fondé que revêtirait la possibilité de promotions en DSD à la direction générale pour rendre les postes davantage attractifs.**



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)

*Le syndicat qui décrypte les CAPC !*

- Certains postes à très forte expertise ont été confiés à des IP1 alors qu'ils semblaient plutôt dimensionnés pour des DSD (PLI IDF, Nouméa BOP GRH PLI). C'est la compétence technique qui a orienté le choix de la DG et ce, à juste titre !
- **De nombreux postes de chefs divisionnaires sont restés vacants** : Gennevilliers division, Grenoble division, Limoges division. D'autres ont été confiés à des collègues IP1 (Lorraine sud division).
- Le poste de Reims POC est resté vacant, une seule candidature en IP1 ayant été refusée du fait d'une ancienneté trop courte sur le poste actuellement occupé.

## **CAP à « tiroirs » : les questions des fins de carrière de DSD1, des priorités de mutation et de l'ancienneté**

La DG avait publié un certain nombre de postes susceptibles d'être vacants (qui se sont tous trouvés vacants).

- Le poste d'adjoint à un DR a été attribué à un DSD2 (ayant le plus d'ancienneté) alors qu'il y avait pourtant une candidature en DSD1, **reposant la question des fins de carrière des DSD1**. Certains n'obtiennent en effet que rarement les postes à profil qu'ils convoitent et voient leur choix limités à des postes à l'ancienneté qu'ils ont souvent d'ores et déjà pratiqués (chef divisionnaire, chef de PAE, chef de POC...)
- Il n'y a eu aucun candidat pour les deux postes proposés au bureau A1.
- Sur un poste de PAE en province, un collègue IR1 dont le poste était restructuré est passé « devant » un collègue IP2 dont le contrat en Nouvelle-Calédonie s'achève, suscitant quelques interrogations. La direction générale a indiqué qu'il y avait **priorité pour les collègues faisant l'objet de restructurations. Cette situation ne manquera cependant pas d'interpeller certains futurs candidats à un poste outre-mer pour qui le retour n'est guère facilité...**
- Surtout de nombreuses candidatures ont été refusées **faute d'une ancienneté suffisante** (parfois moins d'un an). Pourtant, dans d'autres cas, la direction générale a accepté de nommer des collègues dans ces mêmes conditions. Selon la direction générale, cela s'explique par la montée en charge de nouvelles structures (notamment à la DG) et le fait que certains collègues étaient arrivés sur leur poste comme préfigurateurs avec des missions limitées dans le temps (durée courte de la mission). La DG a également précisé que leurs arrivées sur les nouvelles affectations seraient, dans certains cas, retardées.

### **Autres informations**

Un DSD1 a été placé en position de disponibilité pour convenances personnelles pour exercer une activité privée.

Deux collègues attachés principaux ont été intégrés en tant qu'IP2 et DSD2.

**CGC-Douanes félicite tous les promus et se tient à votre disposition pour de plus amples informations**



*Tel : 01 53 18 00 72*

*Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)*

*Le syndicat qui décrypte les CAPC !*

